

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 55 (1967)

**Heft:** 71

**Rubrik:** Dans les cantons romands

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DANS LES CANTONS ROMANDS

## NEUCHATEL

### A l'Association pour le suffrage féminin

L'Assemblée cantonale s'est réunie le 19 nov. à Neuchâtel sous l'aimable présidence de Mme Suzanne Egli, présidente cantonale.

#### Activité dans les sections

Les différents rapports rappellent les activités multiples et variées des sections : voyage à Berne pour assister à une session des Chambres fédérales ; visite de députées neuchâteloises invitées à une soirée de propagande suffragiste dans un canton voisin ; création d'un jardin d'enfants ; organisation d'un cours d'instruction civique pour adultes ; un forum en faveur du suffrage féminin dans la grande salle des conférences à Neuchâtel. (Ce forum faisait partie des manifestations organisées lors de l'assemblée des déléguées des 14 et 15 mai dont le compte rendu a été donné dans notre journal.)

#### Deux importantes décisions

Une proposition de Me Schaefer-Robert, avocate à Neuchâtel rencontre l'approbation générale. Il s'agit de la rédaction d'un bulletin multicopié à l'usage de nos membres pour attirer l'attention des femmes sur l'importance et les lacunes des lois qui les régissent et sur la nécessité de s'intéresser à l'élaboration de lois nouvelles concernant la famille ; il donnerait aussi des renseignements utiles lors des votations. Une commission composée du bureau cantonal et des présidences de sections est nommée à cet effet.

En réponse au questionnaire du comité central concernant l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, il est décidé de prier notre présidente suisse de nous organiser aucune pétition, adresse ou toute autre démarche auprès de nos autorités en témoignage de notre confiance dans leur respect du droit des citoyennes. Ce n'est que si cette confiance devait être mise en défaut qu'il faudrait alors en toute urgence convoquer une assemblée des présidences pour organiser une manifestation de masse des femmes suisses.

La séance se termine par une causerie de Mme la doctoresse Popesco-Borel sur :

### Le courrier de la rédaction

## Gentillesse aux sports d'hiver

Chère Madame,

Permettez-moi de vous raconter une histoire vécue.

Samedi 7 janvier, après avoir skié par temps très froid à Breye (plusieurs degrés sous zéro), nous retrouvons notre voiture parquée à Villars. Malheureusement, inutile d'insister, elle ne repart pas : l'eau de condensation se trouvant dans le carburateur est gelée. Après bien des démarches, nous trouvons enfin un garagiste disposé à nous dépanner ! Ceci, toutefois, par l'intermédiaire du Touring Club Suisse que nous avons dû appeler à Lausanne...

Pour téléphoner au Touring, nous nous ren-

donnons à la gare où nous trouvons une cabine téléphonique « hors service ». Toujours par un froid intense, nous nous rendons à la poste ; poste fermée et pas de cabine téléphonique publique à la poste même. Une cabine se trouvant sur notre chemin, nous attendons un bon quart d'heure dehors avant de pouvoir y entrer, deux personnes attendant avant nous pour y pénétrer.

Il nous a fallu deux heures pour « mettre » notre voiture entre les mains d'un garagiste, ceci en Suisse, dans une station touristique « de premier ordre ».

Notre aventure ne s'arrête pas là. Le comble nous attendait, lorsque, devant nous rendue chez des amis à Arveyres pour y reprendre nos enfants qui s'étaient mis au chaud, nous ne trouvions pas le chalet (c'était la première fois que nous y allions et la nuit était tombée). J'entre dans le grand hôtel Bristol et en demandant très poliment à la réception si je peux faire un très court téléphone pour demander notre chemin à nos amis (et en expliquant que nous étions « glacés ») par suite de tous les ennuis que nous avions eus) on me répond tout simplement « non ». Je n'en reviens pas et ai cru à une blague. Tout en restant polie et aimable, j'ai expliqué la situation encore une fois et ai fait mention de la cabine « hors service » de la gare. « Ils n'ont qu'à la faire réparer me fut-il répondu... » et l'employé continua son petit travail bien au chaud...

Je trouve absolument scandaleux de rencontrer de tels déboires dans une station comme Villars, alors que les offices de tourisme s'efforcent par tous les moyens de la développer. Ce développement ne vise-t-il que vedettes de cinéma ou riches Américains ?

Les « vulgaires » usagers suisses (qui laissent tout de même pas mal d'argent dans les stations de sport, en fin de semaine) ne peuvent-ils donc pas s'attendre à un minimum de compréhension et de gentillesse ?

C. G.

## FRAISSE & C<sup>e</sup>

TEINTURERIE  
GENÈVE

Magasins :

Terreux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35  
Rue Michel-Dufresne 2 Tél. 24 17 39  
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :  
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



## GENÈVE

### A l'Ecole d'études sociales

## La belle carrière de la directrice va prendre fin

Lors de l'Assemblée générale de l'Association qui s'est réunie à l'Ecole même le mardi 29 novembre, M. Raymond Udry, président du Comité de direction, a commencé son rapport par un hommage bien senti à Mme Marie-Louise Cornaz qui accomplit sa 20e et dernière année de direction.

#### Cinq écoles à diriger

Il la félicite pour sa puissance de travail, lui permettant d'être en même temps au four et au moulin, c'est-à-dire de tenir le gouvernement de cinq écoles différentes — celles de Service Social, de Bibliothèques, de Laborantines Médicales, d'Auxiliaires de Médecine, d'Animateurs de Jeunesse — réunies sous le même toit.

Le Comité de direction a beaucoup apprécié qu'elle ait préparé son départ solennellement et longtemps d'avance, notamment en élaborant un cahier des charges pour son successeur et en mettant en place une nouvelle structure qui assure plus d'autonomie à chacune des écoles tout en les gardant groupées, ce qui augmente l'autorité et la force d'attraction de chacune d'elles.

L'Ecole d'Etudes Sociales vient ainsi de donner une nouvelle preuve de sa vitalité et de justifier son maintien comme une institution privée, indépendante de l'Etat, même si elle entretient avec lui les meilleures relations et qu'il la subventionne. C'est ainsi que le Département de l'Instruction publique n'a fait aucune difficulté pour libérer M. Yves de Saussure de ses fonctions de psychologue au Centre médico-pédagogique afin qu'il puisse succéder à Mme Cornaz l'autome prochain.

#### Besoin accru de travailleurs sociaux

M. Udry a ajouté que les 112 étudiants sortis à la fin de l'année scolaire 1966 ont tous trouvé un emploi à leur convenance. L'Ecole n'a pu cependant fournir aux employeurs, qui s'il s'agit de l'Etat ou d'institutions privées, tous les collaborateurs qu'ils avaient un urgent besoin.

L'Ecole n'est pas seulement soucieuse d'augmenter le nombre de ses étudiants pour mieux répondre aux offres d'emploi qu'elle reçoit, elle a attaché au cours du dernier exercice une attention particulière à la sélection. Mais il est évident que plus les candidats seront nombreux, plus il sera facile de choisir parmi eux ceux qui ont le maximum de chances de mener leur formation professionnelle à terme et de bien remplir par la suite les fonctions qui leur seront confiées.

#### Faits saillants

Un nouveau règlement a été adopté pour l'Ecole d'Animateurs de Jeunesse et des contacts ont été pris avec la France en vue d'une équivalence du diplôme qu'elle délivre avec celui de « conseiller populaire ». Il faudra peut-être prochainement remplacer l'expression « animateur de jeunesse » par celle d'« animateur de loisirs », étant donné les possibilités de travail avec les adultes ou même les veillards.

## Travaux de bibliothécaires

Deux étudiantes de l'Ecole de bibliothécaires rattachée à l'Ecole d'études sociales de Genève, ont présenté avec succès le travail qu'elles avaient exécuté en vue de l'obtention de leur diplôme.

Mme Anne-Marie Rieger, sous la direction de Dr Kurt Akeret, directeur de la bibliothèque du « Kunstmuseum » de Zurich, a catalogué et fait l'inventaire des périodiques reçus par ce musée. Elle a expliqué la technique employée pour l'élaboration du fichier et indiqué les catégories utilisées.

Cette bibliothèque contient des périodiques de grande valeur, pas seulement en allemand mais aussi dans plusieurs autres langues. La seule réserve faite par M. Akeret dans son rapport que Mme Cornaz, directrice de l'école, a lu en son absence, démontre précisément que Mme Rieger n'ait pas commenté davantage certains périodiques étrangers. En fait, celle-ci nous a lu un extrait de son rapport concernant le « Jugendstil », aujourd'hui en voie de réhabilitation et dont le succès, à l'époque, fut dû en grande partie à la revue « Jugend » paraissant à Munich. Le « Simplicissimus » a aussi exercé une influence certaine grâce à la popularité de ses dessins satiriques.

M. Akeret conclut son rapport en félicitant Mme Rieger de ce premier pas vers une carrière professionnelle pleine de promesses.

Mme Adriana Ramelli, directrice de la Bibliothèque cantonale du Tessin à Lugano avait confié à Mme Silvia Bernasconi l'élaboration d'une bibliographie sur le folklore tessinois.

Après nous avoir indiqué les origines anglo-saxonnes du mot « folklore » ou « savoir du peuple », que l'on remplace parfois par d'autres expressions telles que « traditions populaires » en Suisse, Mme Bernasconi a indiqué les sources de sa documentation dont les plus riches se sont révélées être les almanachs populaires, ainsi que deux périodiques spécialisés de Suisse alémanique et des articles dans « Coopération », par un collaborateur qui s'intéresseait particulièrement au folklore tessinois. Celui-ci est encore très vivant dans plusieurs parties du canton et particulièrement au Sopra Ceneri.

Mme Bernasconi a encore cité les ouvrages de plusieurs auteurs suisses alémaniques qui se sont intéressés à la question ou en ont parlé au cours de relations de voyage, par exemple l'aristocrate bernois Bonstetten, Schinz et d'autres encore.

C'est Mme Schneiterfranken, adjointe de l'oc-tro du diplôme à la candidate. Celle-ci a d'ailleurs son avenir assuré puisqu'elle va rester à la Bibliothèque cantonale où elle sera chargée de poursuivre le travail si bien commencé.

L'Ecole d'Auxiliaires de Médecin cherche moins à augmenter le nombre de ses élèves qu'à leur donner une formation plus spécifique et à faire les initier, ne les faisant confondre avec les Laborantines Médicales dont la formation est beaucoup plus poussée. Pour celles-ci le plafond de 20 étudiantes a de nouveau été atteint en deuxième année. Une commission de la Faculté de Médecine est en train d'étudier un nouveau plan d'études qui mettrait cette profession para-médicale sur un niveau universitaire.

L'Ecole de Bibliothécaires, qui a délivré 18 diplômes en 1966, se préoccupe aussi d'une meilleure sélection. Elle a adopté pour les futurs élèves ne possédant pas une maturité ou un titre équivalent des mêmes examens d'admissions que pour l'Ecole de Service Social.

L'Ecole de Service Social est la plus complexe et celle qui nécessite le plus de cadres. La conception des stages est maintenant plus poussée, d'où l'importance attachée à la formation des chefs de stage qui sont devenus en fait des professeurs de pratique.

En terminant ce rapport, Mme Cornaz s'est félicitée de l'enthousiasme montré par les nouveaux dirigeants de l'Association des Étudiants avec laquelle un véritable dialogue a pu enfin s'établir.

Dans son rapport, le trésorier a indiqué que si les frais de traitement du corps enseignant et du personnel ont de nouveau augmenté, la rentrée des écolages a été également plus élevée et les subventions de la Confédération, du Canton et de la Ville ont augmenté de 10 %, de sorte que l'année scolaire 1965-66 se solde sans gain ni perte appréciables.

## Vingt nouvelles laborantines médicales

Le 1er de la remise de leur diplôme à vingt laborantines, M. R. Udry, président de l'Ecole de laborantines, rattachée à l'Ecole d'Etudes sociales fit remarquer aux nouvelles diplômées qu'elles ont une véritable tâche sociale à accomplir.

Leur domaine, comme beaucoup d'autres, est l'un de ceux où il faut toujours en savoir davantage, le diplôme n'étant qu'une première étape. Accompli avec conscience professionnelle et esprit scientifique, leur travail peut leur permettre d'accéder à un poste de cadre ou les responsabilités sont grandes.

## Repas à domicile pour personnes âgées

L'Hospice général de Genève tente une expérience de portage de repas (déjeuner de midi seulement) à domicile en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans.

#### Conditions générales pour bénéficier de repas à domicile :

être âgé de 60 ans au moins ; ne disposer que de ressources modestes (450 francs par mois au maximum pour un isolé ; 750 francs pour un couple) ; avoir de la peine à se déplacer ou alors être trop loin d'un restaurant à prix modiques ; ne pas avoir d'aide ménagère régulière à domicile ; ne pas suivre un régime spécial.

Les repas coûtent 3 francs, taxe comprise, et seront portés à domicile individuellement. Il y aura des menus à choix.

## Le contrôle des viandes

Après trois affaires de fraude dans le traitement des viandes, une députée a demandé devant le Grand Conseil si le nombre des surveillants, à Genève, est suffisant pour effectuer des prélèvements de préparations de viande et quelle est la fréquence de ces prélèvements.

Le Conseil d'Etat a répondu que le nombre de surveillants est suffisant. Par contre, l'analyse des prélèvements ne peut se faire sur une grande échelle, les installations étant insuffisantes, le personnel qualifié pas assez nombreux et le temps manquant. Ces examens sont, en effet, compliqués et longs.



## OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

## AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant